

Lettre ouverte aux pouvoirs publics

Mesdames, Messieurs,

À l'heure où le Parlement reprend ses travaux sur le projet de loi de finances 2026, nous attirons solennellement votre attention sur la nécessité de sanctuariser les soutiens nécessaires à la décarbonation de l'industrie. Cette transition n'est pas une option : elle conditionne la compétitivité et la pérennité de nombreux secteurs industriels en France et en Europe.

En 2023, à l'invitation du président de la République, les acteurs opérant les 50 sites industriels les plus émetteurs de carbone ont pleinement souscrit à l'effort collectif en signant avec l'État des contrats de transition écologique. Ces engagements réciproques se sont traduits par des investissements concrets et significatifs sur plusieurs sites. La mobilisation est réelle et ses effets sont déjà mesurables dans plusieurs secteurs. Pour preuve, le succès des industriels français lors du dernier appel à projets du Fonds pour l'innovation de l'Union européenne, avec pas moins de 14 projets retenus.

Ces contrats de transition reposent sur un principe fondamental : un accompagnement des pouvoirs publics à la hauteur des efforts demandés. Or, force est de constater que les soutiens actuels demeurent insuffisants, en particulier du fait de leur instabilité. Ils ne permettent pas aux industriels de disposer de la visibilité indispensable pour bâtir des modèles économiques conciliant production locale et décarbonation.

Atteindre les objectifs climatiques que la France s'est fixés suppose une programmation pluriannuelle des financements dédiés à la décarbonation de l'industrie, avec des moyens alignés sur les ambitions affichées. Les recettes issues du marché carbone européen (SEQUE ou ETS), qui atteignent 1,6 milliard d'euros pour la France en 2025, sont appelées à croître fortement dans les années à venir, à mesure que diminuent les quotas gratuits alloués aux industriels. Ces ressources doivent être réinvesties prioritairement dans la décarbonation de l'industrie soumise à l'ETS.

La mise en œuvre effective de contrats carbone pour différence (CCfD) est essentielle. Cet outil apporte aux industriels la visibilité indispensable sur la rentabilité de leurs investissements, permettant ainsi de sécuriser le financement de leurs projets. La France avait pris une longueur d'avance dans la décarbonation de son industrie. Elle est aujourd'hui rattrapée, voire dépassée, par plusieurs pays européens qui ont fait le choix de politiques plus volontaristes pour accompagner leurs industries. Renoncer à cet effort serait lourd de conséquences : pour la trajectoire climatique, pour la souveraineté industrielle et pour l'attractivité de notre territoire.

À l'heure où le Parlement s'apprête à faire des choix structurants, nous appelons les pouvoirs publics à confirmer, par des décisions budgétaires ambitieuses, que la décarbonation de l'industrie demeure une priorité nationale.

France Ciment



Aluminium France



UP'Chaux – Union des Producteurs de Chaux



Syndicat National des Fabricants de Sucre (SNFS)



Ufip Energies et Mobilités



Unifa

